

Motion

déposée au Conseil communal de Vevey, le 30 août 2007

Vevey, ville propre

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil communal,

Notre règlement de police du 22 avril 1977 prévoit à son article 27 que « *Tout acte pouvant nuire à la propreté et au bon état de la voie publique, des parcs, des plages et des promenades est interdit.* ». Les articles suivants contiennent des règles plus précises qui visent à sauvegarder la propreté et l'intégrité de l'espace public. Des sanctions pénales sous la forme d'amendes peuvent être prononcées à l'endroit des contrevenants. Ces derniers sont en outre tenus de remettre en état ce qu'ils ont endommagé.

Ces règles paraissent tomber sous le sens tant il est évident que l'infrastructure publique doit être respectée comme toute chose qui ne nous appartient pas à titre individuel.

Et pourtant, les matinées qui suivent les jours ou les soirs de congé offrent parfois - surtout en été - un spectacle d'une consternante désolation. Des gens peu respectueux du travail fourni par l'équipe de la Direction des espaces publics, en particulier les Parcs et jardins et la Voirie, semblent confondre la Commune de Vevey avec une poubelle. Même durant la journée, il n'est pas rare de constater la désinvolture de certaines personnes qui jettent ou déposent leurs déchets ou autres détritrus n'importe où, sans état d'âme.

Ce mépris pour la chose publique constitue déjà le premier pas d'un comportement incivil. Le respect de sa propre commune ou de son propre environnement passe par des égards minimaux que certains semblent ignorer. Il faut donc peut-être mieux promouvoir le respect de la voie publique, en plus de sanctionner les vandales qui s'en moquent.

Dans ce sens, quelques moyens pourraient être investis pour mener une campagne de sensibilisation au niveau communal sur le thème du respect de l'espace public auprès de la population et éventuellement auprès de groupes cibles que la Municipalité pourrait identifier, voire en des endroits déterminés comme les parcs à grillades, que certains laissent dans un état « sans dessus dessous », avec même des tessons de bouteilles dangereux sur le sol. Cette action de prévention pourrait prendre la forme d'affichages attractifs interpellant le passant sur la problématique. Elle devrait idéalement se faire en été et pourrait être menée avec plus d'intensité lors des week-ends ou d'autres périodes de congé, par exemple en distribuant des sacs avec un slogan du type « Ma ville n'est pas une poubelle ». De telles campagnes ont été menées avec succès par exemple à Genève (2003: « Halte aux serial jeteurs! », avec un ton décalé sur site Internet, affiches, cartes postales, décors pour engins de voirie, spots à la radio, film publicitaire au cinéma, sachets distribués dans les boulangeries...; et tout récemment cet été avec le thème « Oui à une rade plus belle, Non à une rade poubelle » réunissant plusieurs partenaires publics, associatifs et commerciaux), de même à Lausanne en 2006 au moyen d'affiches et d'annonces dans la presse.

Ainsi, il s'agirait d'entreprendre une campagne éducative ayant pour objectif de faire prendre conscience individuellement du respect de notre environnement communal, du travail de la Direction des espaces publics pour maintenir Vevey dans un état de ville propre et de prévenir toute dégradation de la voie publique.

Avec le soutien du Groupe
Vevey Libre,


Pascal Nicollier